



Grivegnée, le 22 juin 2020

Monsieur Roland LEONARD
Echevin des travaux
Château de Péralta
Rue de l'Hôtel de Ville 6

4031 Angleur

Objet : réparation de la muraille du thier de la Chartreuse et du chemin d'accès vers l'arvô

VR : FF//Sud/16-7907/19.07.1160

Monsieur l'Echevin,

Nous revenons à votre courrier du 1^{er} août dernier.

Nous sommes inquiets de ne plus avoir de nouvelles.

Nous vous rappelons que le mur de soutènement du thier de la Chartreuse a commencé à s'écrouler en août 2008 et qu'une partie fut démolie par la Ville en janvier 2009 pour des raisons de sécurité.

Depuis cette date, nous n'avons plus d'accès privé à notre bâtiment, l'arvô du thier de la Chartreuse. Nous devons passer par le terrain de notre voisin, M. Laurent Minguet, après lui avoir demandé l'autorisation. En voiture, nous n'avons accès que par les anciens terrains militaires, devenus propriété de la Ville, du moins, lorsqu'ils sont carrossables ce qui n'est plus le cas actuellement après le passage ce printemps de véhicules de chantier.

Entre 2009 et 2015, il ne s'est rien passé sauf un échange de courrier.

En août 2015, une réunion sur place eut lieu entre deux personnes de votre administration et trois de nos administrateurs.

Un projet d'escalier entre la rue Justin Lenders et le thier de la Chartreuse nous fut proposé. La réalisation de cet escalier supposait la cession d'une partie de notre propriété à la Ville, c'est-à-dire une grande partie (60%) de notre chemin d'accès au bâtiment.

Notre réponse (lettre du 10 septembre 2015), vous la connaissez. Nous voulions, avant de donner une réponse définitive, que notre assemblée générale accepte la vente et nous demandions à recevoir un projet d'acte notarié.

Le 9 octobre 2017, ne voyant rien venir et pensant que ce projet d'escalier était abandonné, nous avons écrit au Collège communal. Vous avez répondu le 3 novembre 2017 sans plus parler de l'escalier. Le 15 du même mois, vous nous écriviez que le dossier était étudié en externe par un bureau d'études et qu'un cahier des charges serait établi dans le courant de l'année 2018.

En janvier 2018, en allant consulter le dossier de notre voisin, la société Minguet-Lejeune, qui avait introduit une demande de permis d'urbanisme, quelle ne fut pas notre surprise de voir dessiné sur le plan d'implantation ce fameux escalier, conforme au projet de 2015.



Nous avons alors réalisé que ce projet d'escalier était loin d'être abandonné dans l'esprit de ceux qui l'avaient conçu. C'est pourquoi, en avril 2018, nous avons soumis la question de la vente de notre chemin (pour rappel 60% !) à l'assemblée générale de nos membres qui a décidé de ne pas vendre. Nous vous en avons informé le 27 septembre 2018, vous avez accusé réception le 10 octobre suivant.

C'est alors qu'une personne de votre administration s'est enfin rendu compte que le projet d'escalier devait être abandonné et a pris contact avec nous pour proposer une réunion.

Une réunion eut lieu à l'échevinat le 29 janvier 2019. Nous avons exposé nos raisons, encore une fois, comme si nous devions nous justifier, alors que nous n'étions demandeurs de rien sinon la remise en état d'un mur bordant la chaussée ainsi que le rétablissement de notre chemin d'accès à l'arvô.

De nouveau, dans notre lettre du 8 juillet 2019, nous vous avons tout réexpliqué, comme si c'était nécessaire, comme si cela pouvait faire avancer la réparation du mur ...et on attend toujours.

Reconstruire un mur à l'identique ne demande pourtant pas d'études approfondies a priori. Bien des murs écroulés à Liège (rue Pierreuse par exemple) ont été reconstruits en moins de deux ans. On nous dira qu'il s'agit de rues plus fréquentées que le thier de la Chartreuse.

C'est vrai mais cela ne nous empêche pas de penser que la lenteur mise à réaliser cette réparation ressemble de plus en plus à des représailles en réaction à notre refus de cette liaison piétonne dont l'utilité toute relative ne justifie pas, d'une part, pour la Ville, une substantielle augmentation des coûts et d'autre part, pour nous, la suppression d'un accès carrossable à l'arvô et partant, d'un accès aux PMR (dont je fais partie depuis 2010).

Il est utile de préciser qu'en outre, cet escalier enlaidirait un mur très ancien qui fait le charme de l'endroit (et une raison du classement de l'arvô en 1981).

Nous attendons de bonnes nouvelles de votre part (on tient compte du ralentissement d'activité dû à la période de confinement pour cause de pandémie virale).

A défaut, nous écrirons à nouveau au Collège communal. Une réponse nous informant que le dossier est toujours à l'étude (après onze ans !!) nous amènera à envisager d'autres moyens pour être entendus.

Nous voulons un résultat rapide : ce samedi, premier jour cette année de l'ouverture de l'arvô, alors que j'étais impatient d'y rejoindre les autres administrateurs, la voiture qui m'amenait par le parc a dû faire demi-tour car le cadenas de la barrière de la demi-lune 4 s'est bloqué. Nous avons acquis ce bâtiment, veillé à sa restauration et à son maintien et je n'y ai même plus accès !

Nous vous prions de croire, monsieur l'Echevin, en l'assurance de notre considération distinguée.

Monique Snyers, secrétaire

Pierre Michaux, président

Par mail et par pli postal